

Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM)

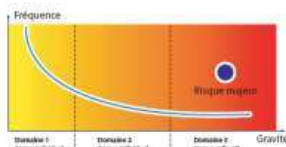


Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Définition Haroun Tazieff :

« La définition que je donne du risque majeur, c'est la menace sur l'homme et son environnement direct, sur ses installations, la menace dont la gravité est telle que la société se trouve absolument dépassée par l'immensité du désastre ».



● Définition du risque :

Le risque existe lorsqu'il y a combinaison d'un aléa sur des enjeux humains, économiques et environnementaux. Lorsque le risque se produit, on parle d'accident.

Exemple : l'inondation par débordement d'une rivière dans une zone de marécage sans vocation économique n'est pas considérée comme un risque majeur car il n'existe pas d'enjeu à combiner avec l'aléa inondation.

● Définition d'un risque majeur :

Le risque majeur est caractérisé par :

- Sa **gravité** (nombreuses victimes, moyens de secours importants)
- Sa **fréquence** faible que l'on a tendance à oublier

Le risque majeur appartient au domaine du risque collectif et n'intègre pas les risques domestiques, les accidents de la route, les risques alimentaires ou encore l'insécurité urbaine.

Risques Naturels

- Inondation
- Mouvement de terrain
- Phénomènes météo
- Feu de forêt
- Séisme
- Volcanisme

Risques Technologiques

- Risque industriel
- Transport de matières dangereuses
- Risque nucléaire
- Rupture de barrage

Les acteurs du risque

La prévention

Prévenir le risque, c'est anticiper pour limiter les effets sur les enjeux (la population, les biens et l'environnement). La gestion du risque s'articule toujours de la même façon. La prévention a pour objectif d'identifier et d'informer ce qui peut se passer avant, pendant et après la crise. Elle se traduit par la mise en place d'aménagements et de règles d'urbanisme qui vont tenter de diminuer les effets de l'aléa sur les enjeux. Ces phases sont complémentaires et elles font intervenir différents acteurs dont le rôle est clairement défini.



Le Préfet :

Il a pour mission de collecter et conserver toutes les informations en matière de sécurité et doit les porter à connaissance de la commune. Il est responsable de l'organisation des secours au niveau départemental et il peut se substituer au maire en cas de phénomène de grande ampleur.

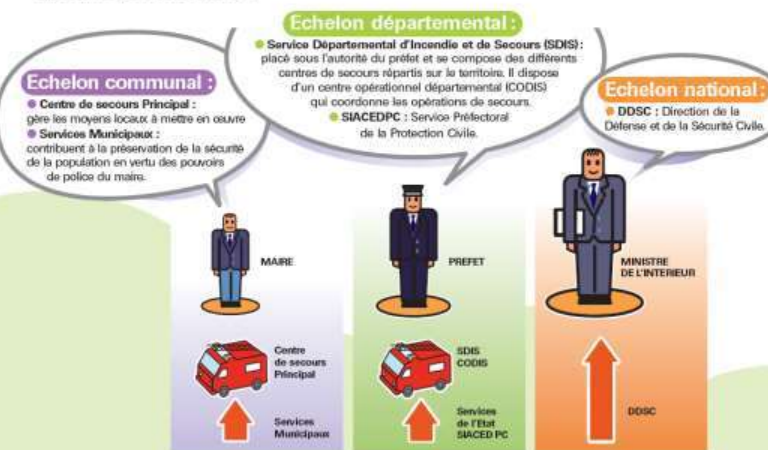


Le Maire :

La première responsabilité du maire est la mise en sécurité de ses administrés. Il informe le public des risques auxquels il est soumis. C'est le pouvoir de police dont il dispose qui lui confère des responsabilités et des obligations en matière de sécurité civile sur le territoire de sa commune.

● L'organisation des secours, la prévision :

La prévision a pour objectif de mettre en place des outils qui vont permettre d'organiser plus facilement les secours et avec lesquels on va tenter de réduire les effets d'un risque pour les rendre plus acceptables par la société. Elle se fait à plusieurs échelons :



Sommaire des risques majeurs à Bruay-la-Buissière

- 1- Inondations
- 2- Radon
- 3- Gonflement des argiles
- 4- Pollution des sols
- 5- Mouvements de terrains/Eboulements
- 6- Risque sismique
- 7- Canalisations de matières dangereuses
- 8- risque industriel
- 9- Risque minier
- 10- Risque attentat, chimique et toxique
- 11- Risque canicule
- 12- Risque épidémique
- 13- Risque nucléaire

Quels sont les risques majeurs à Bruay-la-Buissière ?

Risques naturels identifiés : 5

Certains phénomènes naturels (séisme, inondations, volcans etc.) peuvent être dangereux pour les personnes et pour les biens lorsqu'ils surviennent sur des territoires accueillant des habitations ou des activités économiques. On parle alors de risque naturel. La gravité des conséquences humaines et économiques d'un phénomène naturel dangereux dépend de l'intensité du phénomène, de sa soudaineté et de son ampleur.

INONDATION



Risque sur la commune **RISQUE EXISTANT**

Certaines parties du territoire de votre commune : Bruay-la-Buissière sont inondables

SÉISME



Risque sur la commune **RISQUE EXISTANT - FAIBLE**

Des tremblements de terre (séismes) peuvent toucher le territoire de votre commune : Bruay-la-Buissière

MOUVEMENTS DE TERRAIN



Risque sur la commune **RISQUE EXISTANT**

Certaines parties du territoire de votre commune : Bruay-la-Buissière sont exposées à des mouvements de terrain ou au retrait-gonflement argiles

RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES



Risque sur la commune **RISQUE EXISTANT - IMPORTANT**

Certaines parties du territoire de votre commune : Bruay-la-Buissière sont exposées à des mouvements de terrain ou au retrait-gonflement argiles

RADON



Risque sur la commune **RISQUE EXISTANT - MODÈRE**

Certaines parties du territoire de votre commune : Bruay-la-Buissière sont exposées au radon, un gaz radioactif qui s'échappe naturellement du sol



Risques technologiques identifiés : 3

Les risques technologiques sont liés à l'action humaine et plus précisément à la manipulation, au transport ou au stockage de substances dangereuses pour la santé et l'environnement (ex : risques industriels, nucléaires, biologiques)..

CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Risque sur la commune **RISQUE EXISTANT**

Certaines parties du territoire de votre commune : Bruay-la-Buissière sont traversées par des canalisations transportant des hydrocarbures ou des produits chimiques

POLLUTION DES SOLS



Risque sur la commune **RISQUE EXISTANT**

Certaines parties du territoire de votre commune : Bruay-la-Buissière ont des sols pollués ou potentiellement pollués

RISQUES MINIERS



Risque sur la commune **RISQUE EXISTANT**

Certaines parties du territoire de votre commune : Bruay-la-Buissière sont exposées à des risques liés à des activités minières

1- Risque majeur inondations

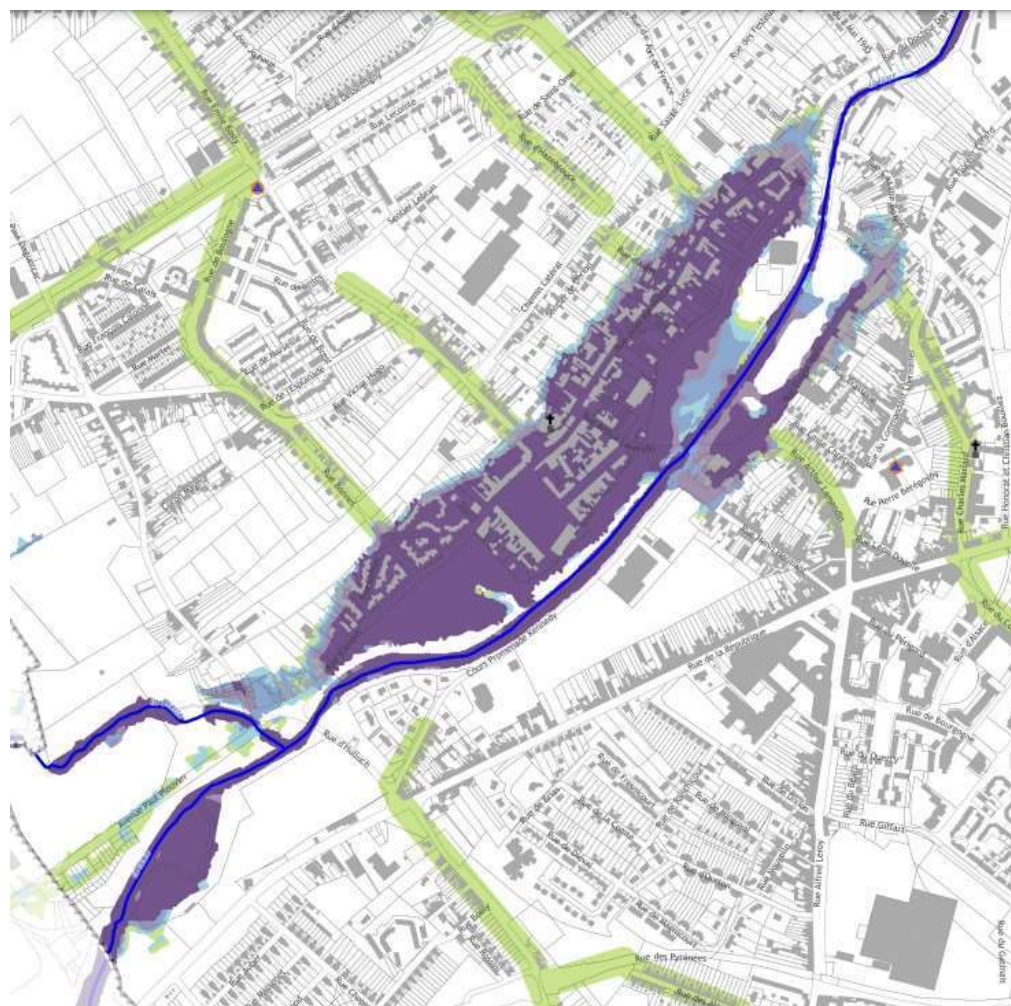
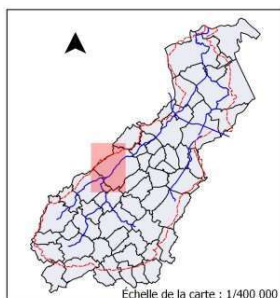
PPRI Bassin versant de la Lawe (Bruay-la-Buissière) – Extrait du plan de 2021 (*sous réserve des travaux des 2 bassins de tamponnement rue Wéry*)
Plan complet accessible sur <http://bruaylabuissiere.fr/wp-content/uploads/Documents/urba-hauteurs-blb.pdf>

Classes de hauteurs d'eau

Supérieure à 1,5 m	
Comprise entre 1 et 1,5 m	
Comprise entre 50 cm et 1 m	
Comprise entre 20 et 50 cm	
Inférieure à 20 cm	

Éléments généraux

- Mairie
- Lieu de culte
- Cours d'eau busés
- Cours d'eau principaux
- Bâtiment
- Limite parcellaire
- Limite communale
- Limite de bassin versant



L:\SDOTM20130001_HAUTEUR_S_062.shp / ZONES_INFLUENCE_RUI_V01.shp / REMONTEE_MAPPE_V01.shp

En cas d'inondation



Limitier les accidents chez soi (électrocution, pollution, explosion)

Adopter les bons comportements



Si l'eau monte, je coupe sans attendre le gaz, le chauffage et l'électricité.



Je n'utilise surtout pas d'équipements électriques : ascenseurs, portes automatiques...



Je ferme les poubelles et je les mets dans un placard pour éviter qu'elles ne flottent.



Je mets les produits toxiques en hauteur.



Les animaux et notamment les rongeurs (rats, souris, etc.) fuient l'eau. Je ne les touche pas.



Éviter noyade et contusions

Ne pas sortir et suivre les consignes des secours



Je ne sors pas. Je suis plus en sécurité à l'abri. Je m'installe en hauteur et n'évacue les lieux qu'en cas de grand danger...



... Les secours sauront plus facilement où me trouver. J'attends qu'ils viennent me chercher.



Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école ou à la crèche. Ils seront les premiers pris en charge par les secours.



Je ne prends pas ma voiture. Ce n'est pas un abri.



Je ne retourne jamais chercher quelque chose dans un lieu inondé.



Faire face à l'isolement

Garder avec soi le matériel nécessaire



Réserve d'eau et d'aliments, de lait pour les nourrissons.



Vêtements chauds et couvertures.



Radio avec des piles chargées, lampe de poche et téléphone portable.



Médicaments, ordonnances et carnets de santé.



Papiers importants, photos, doudous des enfants.



Je m'informe et je respecte les consignes des secours en écoutant régulièrement Radio France.



Je n'appelle les secours qu'en cas de réel danger, afin de laisser les lignes libres pour les personnes en grand danger. Pompiers : 18 - Samu : 15

Je fais attention aux personnes en difficulté près de chez moi.

www.prim.net • www.interieur.gouv.fr • www.solidarites-sante.gouv.fr



Après l'inondation



Accidents



Je fais appel à des professionnels avant de rebrancher mon installation électrique et mon chauffage.



Je ne branche pas les appareils électriques s'ils sont mouillés et je n'utilise pas un chauffage d'appoint en continu.



Choc psychologique



Mon médecin peut m'aider. Je n'hésite pas à l'appeler pour moi ou pour mes proches.



Maison insalubre



J'enlève des murs, des sols et des objets le maximum d'eau et de boue. Je n'oublie pas de mettre des gants et des bottes.



Puis je nettoie avec une brosse les objets, les aérations, les murs et les sols à l'eau et au détergent.



Enfin je désinfecte à l'eau de javel (un verre d'eau de javel pour un seau de 10 litres). Je laisse agir 30 minutes avant de rincer.



J'aère souvent et je chauffe très doucement pendant plusieurs jours pour faire sécher ma maison.



Si certains murs ou sols restent imbibés d'eau (laine de verre, laine de roche, placo-plâtre, parquet flottant), j'appelle rapidement mon assurance et les professionnels qui pourront m'aider.



Intoxication



Je jette les aliments qui sont restés dans l'eau ou dans un réfrigérateur / congélateur hors-service.



Avant de boire l'eau, je m'assure auprès de ma mairie qu'elle est potable.



Si j'ai un puits, l'eau n'est pas potable. Je me renseigne auprès de ma mairie avant de le remettre en service.



J'attends la mise hors d'eau de la fosse septique avant de la faire fonctionner.



Je mets les animaux morts dans des sacs en plastique et je les éloigne de mon domicile. Je prévient ma mairie.



Je m'informe auprès de ma mairie pour connaître la marche à suivre de retour à la maison et pour faire une déclaration de catastrophe naturelle. Je contacte mon assureur sans tarder.

Je fais attention aux personnes en difficulté près de chez moi.

www.prim.net • www.interieur.gouv.fr • www.solidarites-sante.gouv.fr





PLUIE-INONDATION

LES 8 BONS COMPORTEMENTS

en cas de pluies méditerranéennes intenses



JE M'INFORME
et je reste à l'écoute
des consignes des autorités
dans les médias et sur les
réseaux sociaux en suivant
les comptes officiels



**JE NE PRENDS PAS
MA VOITURE
ET JE REPORTE
MES DÉPLACEMENTS**



**JE ME SOUCIE DES
PERSONNES PROCHES,**
de mes voisins et des
personnes vulnérables



**JE M'ÉLOIGNE
DES COURS D'EAU**
et je ne stationne pas sur
les berges ou sur les ponts



JE NE SORS PAS
Je m'abrite dans un bâtiment
et surtout pas sous un arbre
pour éviter un risque de foudre



**JE NE DESCENDS PAS
DANS LES SOUS-SOLS
ET JE ME RÉFUGIE
EN HAUTEUR, EN ÉTAGE**



**JE NE M'ENGAGE NI
EN VOITURE NI À PIED**
Pont submersible, gué, passage
souterrain... Moins de 30 cm d'eau
suffisent pour emporter une voiture



**JE NE VAIS PAS
CHERCHER MES
ENFANTS À L'ÉCOLE,**
ils sont en sécurité

JE CONNAIS LES NIVEAUX DE VIGILANCE

- Phénomènes localement dangereux
- Phénomènes dangereux et étendus
- Phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle

J'AI TOUJOURS CHEZ MOI UN KIT DE SÉCURITÉ

Radio et lampes de poche avec piles de rechange, bougies, briquets ou allumettes, nourriture non périssable et eau potable, médicaments, lunettes de secours, vêtements chauds, double des clés, copie des papiers d'identité, trousse de premier secours, argent liquide, chargeur de téléphone portable, articles pour bébé, nourriture pour animaux.

JE NOTE LES NUMÉROS UTILES

Ma mairie
112 ou 18 Pompiers
15 SAMU
17 Gendarmerie, Police

pluie-inondation.gouv.fr

#pluieinondation

GICRUES vigicrues.gouv.fr



vigilance.meteofrance.com

interieur.gouv.fr



Les consignes de bonne conduite face au risque inondation

VIGILANCE ET INFORMATION



Renseignez-vous auprès de
la mairie pour consulter le
DICRIM



Consultez les sites suivants :

VIGICRUES
vigicrues.gouv.fr



vigilance.meteofrance.fr

VIGICRUES
verticement
lues intenses
à l'échelle
des communes
apic-vigicruesflash.fr

ALERTE DES POPULATIONS

Selon les communes, l'alerte peut
être donnée de différentes façons :



Sirènes ou porte-voix



Site internet, réseaux
sociaux, applications



Appels téléphoniques et
porte à porte

Les bons gestes à adopter en cas d'inondation



Fermer les
ouvrants



Réfugiez-vous
à l'étage



Écouter la
radio



N'appellez qu'en
cas d'urgence,
libérer les lignes
de secours



N'allez pas
chercher vos
enfants à
l'école



Couper gaz et
électricité



Ne descendez pas
dans un parking
souterrain ou
sous-sol



Ne vous engagez
pas sur une route
inondée à pied ou
en voiture



Ne buvez pas
l'eau du
robinet

2- Risque gaz Radon

Le radon? C'est quoi ça?

- ☞ Gaz radioactif inodore, incolore
- ☞ Provient de l'uranium dans le sol
- ☞ Infiltrations imprévisibles selon les conditions du sol et du bâtiment
- ☞ Se mesure en becquerels par mètre cube (Bq/m³)
- ☞ Doit être testé sans faute



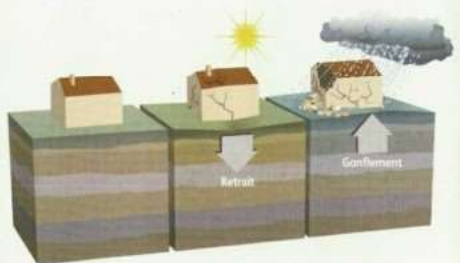
3- Risque gonflement des argiles

Qu'est-ce que le phénomène de retrait-gonflement des sols argileux ?

Il arrive que certains sols argileux varient de volume en fonction des conditions météorologiques. Ils se gonflent en période d'humidité et se tassent en période de sécheresse. Ces mouvements peuvent causer des dégâts importants sur les bâtiments (apparition de fissures qui peuvent atteindre plusieurs centimètres d'ouverture, distorsions des portes et des fenêtres, désolidarisation des bâtiments accolés, ruptures de canalisations enterrées, etc.).

Les deux facteurs déclenchants sont le climat et l'homme :

- Le climat, parce que phénomène de retrait est directement lié à la variation de la teneur en eau, donc aux précipitations ou à la sécheresse,
- L'homme, car des travaux d'aménagement peuvent modifier les écoulements d'eaux superficielles et souterraines.



Ces dégâts peuvent entraîner des coûts de réparation très lourds et peuvent même, dans certains cas, aboutir à la démolition de la maison lorsque les frais nécessaires à sa réparation dépassent la valeur de la construction.

Quelles précautions prendre pour construire, aménager ou rénover sur sol argileux sensible au phénomène de retrait-gonflement ?

Il n'est pas question d'interdire la construction dans les secteurs concernés. Toutefois, **des précautions élémentaires**, tant pour les constructions existantes que pour les constructions neuves, permettraient de réduire ce risque et les répercussions financières pour le particulier.

Avant toute construction, il est recommandé de :

Identifier la nature du sol

- Faire procéder par un bureau d'études spécialisé à une reconnaissance de sol avant construction.

Adapter les fondations

- Assurer un ancrage homogène et suffisamment profond des fondations (réalisées en béton armé).
- Préférer les sous-sols complets.

Rigidifier la structure

- Prévoir des chaînages horizontaux (haut et bas) et verticaux (poteaux d'angle) pour les murs porteurs.

Désolidariser les bâtiments accolés

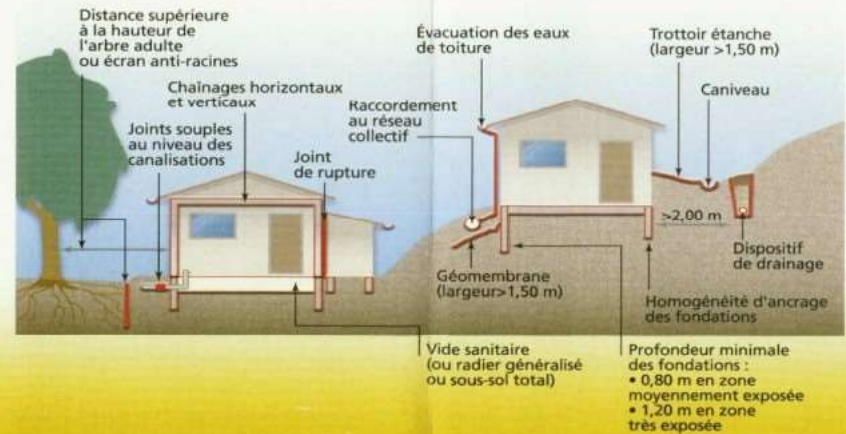
- Prévoir des joints de rupture sur toute la hauteur entre bâtiments accolés fondés différemment ou exerçant des charges variables.

Eviter les variations localisées d'humidité

- Mettre en place tout autour de la maison un trottoir étanche ou une géomembrane enterrée.
- Eloigner des bâtiments les eaux de ruissellement et de toiture (par des caniveaux avec des points de rejet suffisamment éloignés des maisons).
- Assurer l'étanchéité des canalisations enterrées (racords souples).
- Eviter les drains à moins de 2 mètres des bâtiments.
- Eviter de pomper en été dans des puits situés à proximité des bâtiments.

Eloigner les plantations d'arbres et de haies

- Ne pas planter à une distance de la maison inférieure à au moins la hauteur de l'arbre adulte (ou 1,5 fois cette hauteur en cas de haie) et maintenir régulièrement élagués les arbres situés près des maisons.
- A défaut, mettre en place des écrans anti-racine de profondeur minimale de 2 mètres.
- Attendre le retour à l'équilibre hydrique avant de construire sur un terrain récemment défriché.



Distance supérieure à la hauteur de l'arbre adulte ou écran anti-racines

Chaînages horizontaux et verticaux

Joints souples au niveau des canalisations

Joint de rupture

Évacuation des eaux de toiture

Raccordement au réseau collectif

Trottoir étanche (largeur > 1,50 m)

Caniveau

Dispositif de drainage

Géomembrane (largeur > 1,50 m)

Homogénéité d'ancrage des fondations

Vide sanitaire (ou radier généralisé ou sous-sol total)

Profondeur minimale des fondations :

- 0,80 m en zone moyennement exposée
- 1,20 m en zone très exposée

4- Risque Pollution des sols

La révision de la méthodologie en 2017

La note du 19 avril 2017 rappelle les **fondements de la politique de gestion des sites et sols pollués en France**. Elle fait état de la révision de la méthodologie élaborée en 2007 dont les référentiels se retrouvent dorénavant regroupés dans un seul ouvrage. Un texte introductif associé, destiné à tout public, revient sur près d'un quart de siècle de mise en œuvre de la politique nationale.

Retrouver ces documents sur le site du Ministère :
<http://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/sites-et-sols-pollues>

Note du 19 avril 2017 :

http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2017/04/cir_42093.pdf

Texte méthodologique : http://www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Methodo_SSP_2017.pdf

Texte introductif : http://www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/intro_Methodo_SSP_2017.pdf

Les **principes fondateurs** de la gestion des sites et sols pollués sont **réaffirmés**, en particulier la **réhabilitation des sites** suivant leurs usages et des projets d'aménagement. La **priorité** est donnée à la **suppression de la pollution à la source** selon le principe de **prévention** et de **correction des atteintes** à l'environnement.

La méthodologie promeut l'**utilisation des meilleures technologies**. Elle prend en compte des outils de diagnostics devenus opérationnels et des nouvelles méthodes issues de la recherche. Des outils pratiques d'aide à la décision ont été développés comme le **bilan massique** qui intègre une analyse quantitative des masses de polluants dans le plan de gestion.

Pour prolonger le plan de gestion, une étape finale d'**ingénierie de dépollution** complète le processus de prise de décision. Elle est composée d'un **plan de conception des travaux** et prévoit leur suivi en cours de réalisation ainsi que la phase de réception. Un chapitre spécifique dédié à la **gestion des anciens sites miniers** a été ajouté.

La **démonstration financière** au regard des avantages environnementaux devient un élément prégnant du plan de gestion. Il est ainsi rappelé que les actions ne peuvent être engagées qu'au vu d'un **bilan « coût – avantages »** démontrant leur faisabilité à un coût économiquement acceptable. Des critères techniques, socio-politiques, juridiques et réglementaires peuvent également entrer en ligne de compte.

Les évolutions méthodologiques consolident les fondements de la politique de gestion des sites et sols pollués en plaçant la prise en compte d'intérêts multiples au cœur des processus.



Photographie d'une friche (source : Brgm)

La politique nationale de gestion des sites et sols pollués

La politique nationale de gestion des sites et sols pollués repose sur la **gestion des risques sanitaires et environnementaux suivant l'usage des milieux**. Sur ce principe une méthodologie a été établie et s'applique à **tous les sites** présentant potentiellement des **problématiques de pollution** dans les sols et autres milieux (eaux souterraines, eaux superficielles, ...). Les sites concernés peuvent relever ou non de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

La **méthodologie nationale** de gestion des sites et sols pollués, actualisée en 2017, **conforte les référentiels précédemment établis**, aujourd'hui reconnus par les acteurs du domaine. Elle reprend les principes qui ont conduit à leur élaboration :

- la **distinction** entre les pollutions actuelles et futures, appelées à être gérées selon un **principe de prévention et de réparation**, et les pollutions historiques pour lesquelles s'applique le **principe de gestion du risque suivant l'usage**,
- l'**évaluation du risque** fondée sur la réalité des usages, la connaissance des milieux d'exposition et l'emploi des valeurs de gestion transcrivant les objectifs nationaux de santé publique,
- le **principe de spécificité** impliquant une appréciation au cas par cas, au plus près des réalités effectives de terrain,
- enfin, le rôle central donné à l'**analyse de la faisabilité technique et aux démonstrations financières argumentées**.

La méthodologie présente de façon détaillée les **principaux outils de gestion** (schéma conceptuel, interprétation de l'état des milieux, plan de gestion,...). Elle préconise de les développer selon un **processus évolutif d'acquisition de données et d'élaboration des résultats**. L'identification de l'origine et de l'étendue des pollutions doit être fondée sur des diagnostics et des analyses fiables. La **mesure directe dans les milieux d'exposition** est ainsi à privilégier aux études de modélisation.

La protection sanitaire des populations requiert une **bonne maîtrise de l'état de l'art de référence** et impose de **choisir les meilleures options de remédiation** parmi un champ large et varié de possibilités techniques et matérielles. Il y a donc un enjeu tout particulier pour les maîtres d'ouvrage à faire appel à des prestataires et des bureaux d'étude dont l'expertise et les compétences sont reconnues.

Les Inventaires

La gestion des sites et sols pollués impose de **conserver la mémoire des pollutions**. La base de données **BASIAS** a été le premier inventaire mis en œuvre dès les années 90 pour recenser les anciens sites industriels et activités de service. Le second inventaire **BASOL** créé en 2000 permet de répertorier les sites pollués ou potentiellement pollués qui appellent une action de l'administration. En 2014 la loi **ALUR** a permis de franchir une nouvelle étape dans la connaissance des pollutions des sols par la création des **SIS** (Secteurs d'information sur les Sols) permettant un **meilleur accès à l'information des terrains** sur lesquels l'État a une **connaissance de la pollution**.

Les Secteurs d'information sur les Sols (SIS)

Les sources de données pour identifier les SIS :

<http://basol.developpement-durable.gouv.fr>

<http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/inventaire-historique-des-sites-industriels-et-activites-de-service-basias>

Le site du **Ministère des Armées** (base SISOP), l'inventaire national de l'**ANDRA**, la base de données de l'**IRSN** (MIMAUSA), la base **GEODERIS**, et toutes les données émanant des **collectivités**.



Direction générale
de la Prévention
des Risques

Bureau du Sol et
du Sous-Sol

Méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués



Source : Brgm



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Ministère de la Transition écologique et solidaire

Risque pollution des sols

Les outils de gestion des sites et sols pollués

L'analyse de l'état des milieux

Une première étape incontournable est d'établir un bilan factuel de l'état des milieux du site en vue d'appréhender les relations entre les **sources de pollution**, les **voies de transfert** et les **enjeux à protéger** (population, ressources en eau, ...).

Cette analyse, appelée « **schéma conceptuel** » repose d'abord sur une collecte d'informations issues des recherches historiques et documentaires, des études de vulnérabilité des milieux, la visite du site, puis sur des investigations portant sur les différents milieux. La qualité de ces études doit permettre d'élaborer un schéma conceptuel solide et robuste, en vue d'orienter les actions de gestion au regard des enjeux et des usages actuels ou futurs.

Cet outil est régulièrement mis à jour selon les connaissances acquises tout au long des études.

L'interprétation de l'État des Milieux (IEM)

L'IEM permet d'apprécier la **compatibilité des milieux et des pollutions** constatées **sur un site avec ses usages** (usages résidentiels, maisons de plain-pied ou avec vide sanitaire, aires de jeux pour les enfants, jardins potagers, agriculture, usage des eaux souterraines...). Les résultats des diagnostics réalisés sont comparés aux différentes valeurs fournies par la méthodologie et choisies selon les situations rencontrées.

Sur la base de ces résultats, l'IEM va permettre d'identifier les milieux d'exposition qui ne nécessitent aucune action particulière, et ceux qui vont conduire à mettre en place des actions simples, voire la mise en œuvre de mesures du plan de gestion.



La démarche d'interprétation de l'État des Milieux.

Les outils de gestion des sites et sols pollués

Le plan de gestion

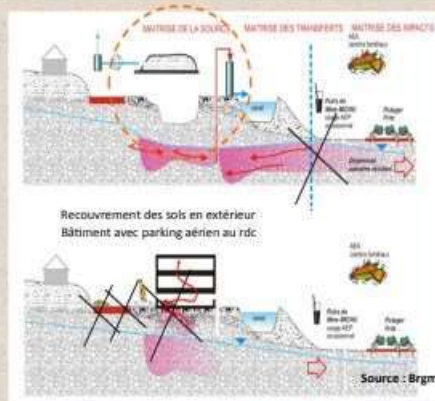
Le plan de gestion peut être mis en œuvre dans différentes situations pour lesquelles il est encore possible d'**agir sur l'état des milieux et/ou d'adapter les usages** (cessation d'activité d'une installation classée, ou lors de projets de réhabilitation d'anciens terrains industriels).

Document d'orientation, il vise à **établir les différents scénarios de dépollution**. Une analyse de risque résiduel (ARR) est réalisée pour des scénarios ne conduisant pas à une élimination totale des sources.

Dans ce contexte, la méthodologie présente de nouveaux outils permettant :

- de mieux **délimiter les sources de pollution** et pollutions concentrées par des méthodes d'interprétation cartographique et la mise en œuvre d'un bilan massique ;
- de **définir des objectifs de réhabilitation** en tenant compte des caractéristiques des polluants et des milieux, des objectifs de qualité des milieux, de l'absence de capacité de relargage des sols entraînant une dégradation significative de la qualité des eaux souterraines ;
- d'avoir des **bilans « coûts - avantages »** étayés intégrant des critères objectifs, argumentés et transparents ;
- de réaliser des **démonstrations financières** argumentées pour l'ensemble des solutions envisageables (raisonnablement par itération : traitement de tout ou partie de la pollution) ;
- de proposer au moins **deux scénarios de gestion validés** si nécessaire par des **essais de faisabilité et de traitabilité**.

Le plan de gestion présente l'ensemble de ces résultats, ainsi que les **mesures de surveillance et de contrôle à mettre en œuvre pour s'assurer de l'efficacité des mesures de gestion en phase travaux**.



Exemple de modèle de fonctionnement (mise en place et efficacité des mesures de gestion).

Les outils de gestion des sites et sols pollués

L'ingénierie de dépollution

C'est la **dernière étape de la méthodologie**. Elle est composée de deux phases, le plan de conception des travaux et le suivi de leur réalisation.

Le **plan de conception des travaux** est élaboré afin de **sécuriser les projets de réhabilitation**. Il fait le lien entre la phase étude et le cahier des charges pour travaux. Des essais de faisabilité et traitabilité en laboratoire ou sur site peuvent encore venir conforter les choix retenus.

Les objectifs attendus sont de :

- valider les scénarios de gestion
- aider au dimensionnement de l'installation de traitement
- servir de base technique au dossier de consultation des entreprises

Après la conception, en phase réalisation, l'ingénierie de dépollution comprend le **suivi des travaux jusqu'à la phase de réception**. Ces contrôles permettent de s'assurer que les mesures de gestion mises en œuvre sont réalisées conformément aux dispositions prévues. Ils sont consignés dans le dossier de récolement avec le rapport de fin de travaux et l'ARR de validation des travaux.



Aménagement d'un ancien site industriel (Quartier de l'Union - Lille Métropole - Secteur La Plaine Images)
Source : site internet <http://www.lunion.org>
(« La Plaine Images prend son envol » - vie du projet le 24 février 2017)

5- Risque mouvements de terrain / éboulements

vous êtes dans une zone soumise au RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN

consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas d'effondrement du sol

A L'INTERIEUR



- ▶ dès les premiers signes, évacuez les bâtiments et n'y retournez pas
- ▶ ne prenez pas l'ascenseur

A L'EXTERIEUR



- ▶ éloignez-vous de la zone dangereuse
- ▶ rejoignez le lieu de regroupement



- ▶ respectez les consignes des autorités

vous êtes dans une zone soumise au RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN

consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas d'éboulement ou de chute de pierres

PENDANT

protégez-vous la tête avec les bras

à l'intérieur



- ▶ abritez-vous sous un meuble solide
- ▶ éloignez-vous des fenêtres

à l'extérieur



- ▶ rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

APRES



- ▶ fermez le gaz et l'électricité



- ▶ éloignez-vous de la zone dangereuse
- ▶ rejoignez le lieu de regroupement



- ▶ respectez les consignes des autorités

6- Risque sismique



SI VOUS VIVEZ DANS UNE ZONE SISMIQUE, PENSEZ À PRENDRE QUELQUES PRÉCAUTIONS :

-  Repérez les points de coupure du gaz, eau, électricité.
-  Fixez les appareils et les meubles lourds afin qu'ils ne soient pas projetés ou renversés.
-  Étudiez l'opportunité de réaliser un diagnostic de vulnérabilité de votre bâtiment et, le cas échéant, les mesures possibles de renforcement.
-  Adoptez les bonnes pratiques numériques en situation d'urgence. RDV sur : www.gouvernement.fr/risques/medias-sociaux-urgence



PENDANT LES SECOUSSES

-  N'allez pas chercher vos enfants : ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques et les secours en milieu scolaire et périscolaire.

SI VOUS VOUS TROUVEZ À L'INTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT

-  Abritez-vous près d'un mur, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides.
-  Eloignez-vous des fenêtres pour éviter les bris de verre.
-  Si vous êtes au rez de chaussée et à proximité de la sortie, et seulement dans ce cas, sortez du bâtiment éloignez-vous.

SI VOUS VOUS TROUVEZ À L'EXTÉRIEUR

-  Ne restez pas à proximité des fils électriques ou de ce qui peut s'effondrer : ponts, corniches, toitures, cheminées, etc.

EN VOITURE

-  Arrêtez-vous, mais jamais à proximité d'un pont, de bâtiments, d'arbres... Ne sortez pas avant la fin de la secousse.
-  Attention, après une première secousse, méfiez-vous toujours des répliques : il peut y avoir d'autres secousses.



APRÈS LE SEISME

-  Sortez avec précaution des bâtiments et restez éloignés de ce qui peut s'effondrer.
-  Évitez de téléphoner pour ne pas encombrer les réseaux de communication.
-  N'empruntez pas les ascenseurs.
-  Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme ni étincelle.

7- Risque canalisations de matières dangereuses / Risque industriel

Le risque Transport de matières Dangereuses



Transport de matières dangereuses

C'est un risque dans la mesure où les produits transportés sont dangereux pour l'homme et l'environnement. Il se manifeste lors d'un accident sur les voies de communication classiques (routières, maritimes, ferroviaires, aériennes).

• Signal d'alerte

Essai le 1^{er} mercredi de chaque mois.
3 coups de sirène (montants et descendants) de 1 minute, espacés de 5 secondes, relayés par des véhicules haut-parleurs.

- **Moyens de prévention et de protection :**
Le TMD est interdit sur la partie agglomérée de la commune. Les canalisations sont surveillées.
- **Principales manifestations :**
Le risque peut se manifester par un incendie, une explosion ou un nuage toxique.
- **Localisation :**
Les voies routières : rocade, RD733, A837 et les dessertes des zones industrielles
La voie ferrée
La Charente et le port de commerce

1 minute + 1 minute + 1 minute
30 secondes continues

• Consignes de sécurité

À FAIRE



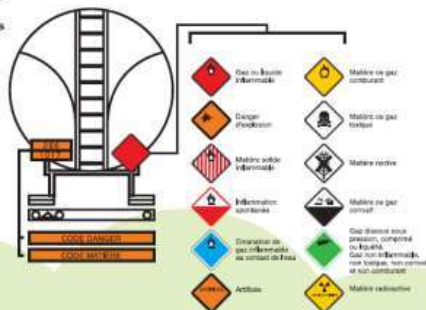
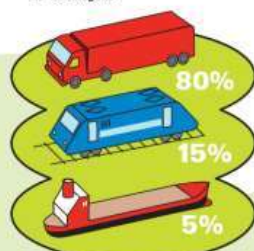
À ÉVITER



• Répartition par type de transport

Les transports par voie fluviale sont moins fréquents, mais ont une plus grande capacité de transport.

Un bateau = 220 bateaux de 20 tonnes ≈ 3 ou 4 trains de 110 wagons



Le risque industriel



Qu'est-ce qu'une installation classée ?

Une installation classée est un établissement développant une activité industrielle qui peut présenter des dangers ou des inconvénients pour la sécurité et la salubrité du voisinage et/ou de l'environnement. Selon la gravité de la nuisance occasionnée, ces installations sont soumises à simple déclaration ou à autorisation préfectorale. Le régime d'exploitation des installations classées est défini en fonction de la nature de l'activité et/ou de la quantité de produits stockés sur le site.

Un événement accidentel se produisant sur un site industriel peut entraîner des conséquences immédiates et graves en raison de la nature des produits stockés.

- **Moyens de prévention et de protection :**
Les établissements dangereux sont soumis à une réglementation stricte et à des contrôles réguliers. Le Plan Local d'Urbanisme prend en compte ce risque en interdisant les installations dangereuses ou insalubres soumises à autorisation dans les zones d'habitat des lors qu'elles présentent des risques pour les voisins ou entraînent des nuisances graves.
- **Principales manifestations :**
Le risque peut se manifester par un incendie, une explosion ou un nuage toxique.
- **Localisation :**
Zones industrielles et port de commerce

• Signal d'alerte

Essai le 1^{er} mercredi de chaque mois.
3 coups de sirène (montants et descendants) de 1 minute, espacés de 5 secondes, relayés par des véhicules haut-parleurs.

1 minute + 1 minute + 1 minute
30 secondes continues

• Consignes de sécurité

À FAIRE



À ÉVITER



Régime d'exploitation des installations classées



Risques inhérents aux installations classées

- Ils sont liés :
- aux produits mis en jeu
 - aux procédés de fabrication
 - aux installations
 - au facteur humain
 - aux agressions extérieures



8- Risque industriel

Ce qu'il faut retenir

EN CAS D'ACCIDENT INDUSTRIEL MAJEUR, JE RESPECTE LES CONSIGNES

 **DÉBUT D'ALERTE :**
VOUS ENTENDEZ LA SIRÈNE 3x1 MINUTE 41 SECONDES

 **ABRITEZ-VOUS**

 **PROTÉGEZ-VOUS**

 **ÉCOUTEZ**
FRANCE BLEU NORD 94.7 FM

 **NE TÉLÉPHONEZ PAS**

 **NE VOUS DÉPLACEZ PAS**

 **N'ALLUMEZ AUCUNE FLAMME**

 **FIN D'ALERTE :**
VOUS ENTENDEZ LA SIRÈNE 1x30 SECONDES



LA SIRÈNE D'ALERTE

Ce signal consiste en trois cycles successifs d'une durée de 1 minute 41 secondes chacun et séparés par un intervalle de 5 secondes, d'un son modulé en amplitude et en fréquence.

La sirène de fin d'alerte est un signal de 30 secondes sans interruption.



Signal national d'alerte

Signal de fin d'alerte

Les sirènes d'alerte sont celles que l'on peut entendre le 1^{er} mercredi de chaque mois à 12h00 (essais).

Si vous voulez les écouter, flashez ce code avec votre smartphone.




Votre rôle : avant, pendant, après

AVANT | Vous informer et vous préparer afin de devenir acteur de votre sécurité.



SAVOIR

Informez-vous en mairie ou sur www.faceauxrisques.fr des risques, des usines qui vous entourent, des plans d'intervention et des différentes sirènes.



ORGANISER

Informez votre famille, vos proches, sensibilisez-les pour mieux les responsabiliser. Discutez, en famille, des dispositions à prendre en cas de catastrophe.



PRÉVOIR

- Préparez une radio portable, une lampe de poche, des piles de rechange, de l'eau potable en bouteille, du matériel de mise à l'abri (carton, chiffons, adhésif).
- En cas d'évacuation : les papiers personnels, les médicaments urgents, des couvertures, des vêtements de rechange.

PENDANT

Début d'alerte, vous entendez la sirène d'alerte (3x1min41s).



S'ABRITER

Si vous êtes à l'extérieur, entrez dans le bâtiment en dur le plus proche.



SE PROTÉGER

Calfatez les ouvertures, éteignez la ventilation, et éloignez-vous des fenêtres. En cas de nuage toxique par exemple, placez un mouchoir humide sur votre nez et votre bouche.



ÉCOUTER

France Bleu Nord 94.7 FM.

APRÈS

Vous entendez la sirène de fin d'alerte (signal continu de 30s).



INFORMER ET RESTER INFORMÉ

Continuez d'écouter les consignes données à la radio. Restez à disposition des secours et des autorités pour les informer.

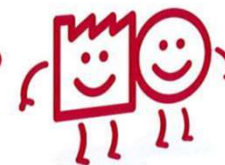


AIDER

Apportez une première aide aux voisins et aux personnes en difficulté. Ne déplacez pas les victimes éventuelles, sauf danger immédiat.

- **Ne téléphonez pas**, laissez les lignes de communication libres.
- **Ne vous déplacez pas**, laissez les voies de circulation libres pour les secours.
- N'allez pas chercher les enfants à l'école, les enseignants les protègent de la même façon que vous vous protégez chez vous.
- **Ne fumez pas**, n'allumez aucune flamme ou étincelle.

CAS EXCEPTIONNEL : ORDRE D'ÉVACUATION
Le Préfet peut donner l'ordre d'évacuer. Des consignes vous seront alors données par les radios locales ou des véhicules munis de haut-parleurs.



WWW.FACEAUXRISQUES.FR

GUIDE DE PRÉVENTION ET D'INFORMATION - P.9

9- Risque minier



Plans complets Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM) consultables complets à
<http://bruaylabuissiere.fr/wp-content/uploads/Documents/urba-carte-reglementaire-ouest.pdf>
<http://bruaylabuissiere.fr/wp-content/uploads/Documents/urba-carte-reglementaire-est.pdf>

9- Risque minier



9- Risque minier

ville de ...
département du ...


présence de
cavités souterraines
marières


zone exposée
aux glissements
de terrain

en cas de **danger** ou d'alerte

1. abritez-vous
*take shelter
resguardese*

2. écoutez la radio 90.2 MHz
*listen to the radio
escuche la radio*

3. respectez les consignes
*follow the instructions
respeta las consignas*

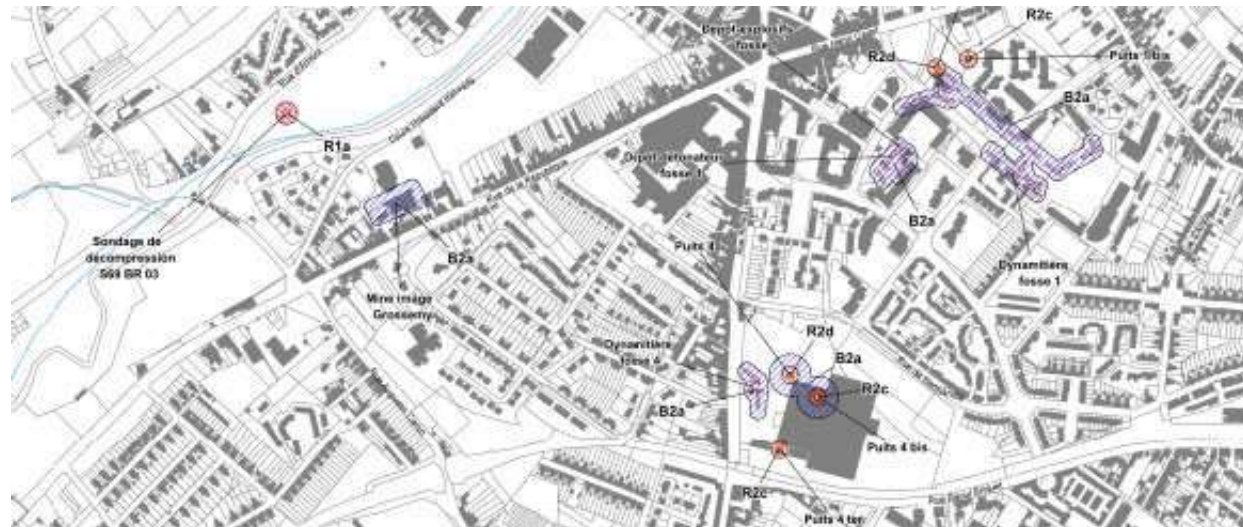
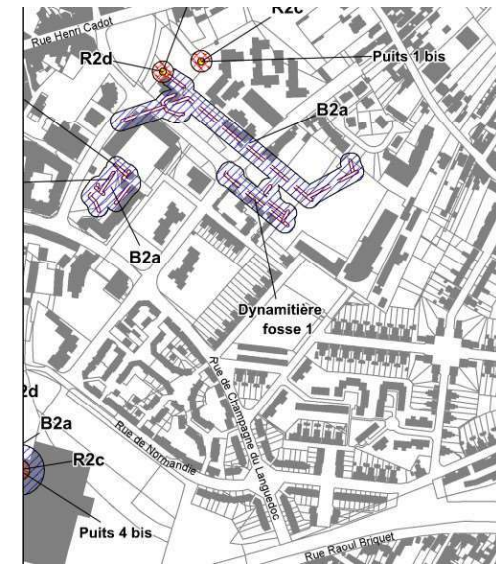
> n'allez pas chercher vos enfants à l'école
*don't seek your children at school
no vaya a buscar a sus niños a la escuela*

pour en savoir plus, consultez
> à la mairie, le document communal d'information
> sur internet : www.prim.net

Zonage réglementaire



Éléments de repérage



10- Risque attentat terroriste et chimique ou toxique

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER

si c'est impossible

2/ SE CACHER

3/ ALERTER

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE

1 Localisez le danger pour vous éloigner

2 Informez-vous et barricadez-vous

3 Éteignez la lumière et coupez le son des appareils

4 Si possible, aidez les autres personnes à s'échapper

5 Ne vous exposez pas

6 Éloignez-vous des ouvertures, allongez-vous au sol

7 Si vous sentez mal, ne vous allongez pas, ne vous asseyez pas, vous pourriez ne plus vous relever

8 Utilisez votre portable uniquement pour alerter les secours en précisant votre emplacement et décrire la situation

9 Pompiers : 18 ou 112
SAMU : 15

10 Si vous apercevez des gens en train de s'évanouir ou de s'effondrer, aidez-les à sortir de la zone sans revenir sur vos pas

11 Une fois à distance, retirez délicatement votre première couche de vêtements, sans en toucher l'extérieur et les isoler si possible dans un sac plastique (type sac poubelle) ou sinon les mettre au sol à distance de soi et les indiquer à l'arrivée des secours. Si vous le pouvez, désinfectez-vous complètement et lavez-vous les mains à l'eau et au savon.

12 Ne rentrez surtout pas chez vous. Ne vous rendez pas de vous-même à l'hôpital ou chez votre médecin traitant ou pharmacien. Attendez impérativement les secours et suivez leurs consignes, vous risqueriez de contaminer vos proches

13 Les services de secours engagent un point de regroupement des victimes où des soins vous seront donnés.

14 Ne serrez pas les mains, ne buvez pas, évitez de vous frotter le visage, ne mangez pas, ne fumez pas.

1 Localisez le danger pour vous éloigner

2 Informez-vous et barricadez-vous

3 Éteignez la lumière et coupez le son des appareils

4 Si possible, aidez les autres personnes à s'échapper

5 Ne vous exposez pas

6 Éloignez-vous des ouvertures, allongez-vous au sol

7 Si vous sentez mal, ne vous allongez pas, ne vous asseyez pas, vous pourriez ne plus vous relever

8 Utilisez votre portable uniquement pour alerter les secours en précisant votre emplacement et décrire la situation

9 Pompiers : 18 ou 112
SAMU : 15

10 Si vous apercevez des gens en train de s'évanouir ou de s'effondrer, aidez-les à sortir de la zone sans revenir sur vos pas

11 Une fois à distance, retirez délicatement votre première couche de vêtements, sans en toucher l'extérieur et les isoler si possible dans un sac plastique (type sac poubelle) ou sinon les mettre au sol à distance de soi et les indiquer à l'arrivée des secours. Si vous le pouvez, désinfectez-vous complètement et lavez-vous les mains à l'eau et au savon.

12 Ne rentrez surtout pas chez vous. Ne vous rendez pas de vous-même à l'hôpital ou chez votre médecin traitant ou pharmacien. Attendez impérativement les secours et suivez leurs consignes, vous risqueriez de contaminer vos proches

13 Les services de secours engagent un point de regroupement des victimes où des soins vous seront donnés.

14 Ne serrez pas les mains, ne buvez pas, évitez de vous frotter le visage, ne mangez pas, ne fumez pas.

1 Localisez le danger pour vous éloigner

2 Informez-vous et barricadez-vous

3 Éteignez la lumière et coupez le son des appareils

4 Si possible, aidez les autres personnes à s'échapper

5 Ne vous exposez pas

6 Éloignez-vous des ouvertures, allongez-vous au sol

7 Si vous sentez mal, ne vous allongez pas, ne vous asseyez pas, vous pourriez ne plus vous relever

8 Utilisez votre portable uniquement pour alerter les secours en précisant votre emplacement et décrire la situation

9 Pompiers : 18 ou 112
SAMU : 15

10 Si vous apercevez des gens en train de s'évanouir ou de s'effondrer, aidez-les à sortir de la zone sans revenir sur vos pas

11 Une fois à distance, retirez délicatement votre première couche de vêtements, sans en toucher l'extérieur et les isoler si possible dans un sac plastique (type sac poubelle) ou sinon les mettre au sol à distance de soi et les indiquer à l'arrivée des secours. Si vous le pouvez, désinfectez-vous complètement et lavez-vous les mains à l'eau et au savon.

12 Ne rentrez surtout pas chez vous. Ne vous rendez pas de vous-même à l'hôpital ou chez votre médecin traitant ou pharmacien. Attendez impérativement les secours et suivez leurs consignes, vous risqueriez de contaminer vos proches

13 Les services de secours engagent un point de regroupement des victimes où des soins vous seront donnés.

14 Ne serrez pas les mains, ne buvez pas, évitez de vous frotter le visage, ne mangez pas, ne fumez pas.

1 Localisez le danger pour vous éloigner

2 Informez-vous et barricadez-vous

3 Éteignez la lumière et coupez le son des appareils

4 Si possible, aidez les autres personnes à s'échapper

5 Ne vous exposez pas

6 Éloignez-vous des ouvertures, allongez-vous au sol

7 Si vous sentez mal, ne vous allongez pas, ne vous asseyez pas, vous pourriez ne plus vous relever

8 Utilisez votre portable uniquement pour alerter les secours en précisant votre emplacement et décrire la situation

9 Pompiers : 18 ou 112
SAMU : 15

10 Si vous apercevez des gens en train de s'évanouir ou de s'effondrer, aidez-les à sortir de la zone sans revenir sur vos pas

11 Une fois à distance, retirez délicatement votre première couche de vêtements, sans en toucher l'extérieur et les isoler si possible dans un sac plastique (type sac poubelle) ou sinon les mettre au sol à distance de soi et les indiquer à l'arrivée des secours. Si vous le pouvez, désinfectez-vous complètement et lavez-vous les mains à l'eau et au savon.

12 Ne rentrez surtout pas chez vous. Ne vous rendez pas de vous-même à l'hôpital ou chez votre médecin traitant ou pharmacien. Attendez impérativement les secours et suivez leurs consignes, vous risqueriez de contaminer vos proches

13 Les services de secours engagent un point de regroupement des victimes où des soins vous seront donnés.

14 Ne serrez pas les mains, ne buvez pas, évitez de vous frotter le visage, ne mangez pas, ne fumez pas.



Pour en savoir plus :
www.encasdataaqqe.gouv.fr



predict

QUE FAIRE EN CAS D'EXPOSITION À UN PRODUIT TOXIQUE OU CONTAMINANT

AVANT L'ARRIVÉE DES SECOURS, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER LA VIE...

1/ S'ÉCHAPPER

si c'est impossible

2/ SE CACHER

3/ ALERTER

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE

1 Localisez le danger pour vous éloigner

2 Informez-vous et barricadez-vous

3 Éteignez la lumière et coupez le son des appareils

4 Si possible, aidez les autres personnes à s'échapper

5 Ne vous exposez pas

6 Éloignez-vous des ouvertures, allongez-vous au sol

7 Si vous sentez mal, ne vous allongez pas, ne vous asseyez pas, vous pourriez ne plus vous relever

8 Utilisez votre portable uniquement pour alerter les secours en précisant votre emplacement et décrire la situation

9 Pompiers : 18 ou 112
SAMU : 15

10 Si vous apercevez des gens en train de s'évanouir ou de s'effondrer, aidez-les à sortir de la zone sans revenir sur vos pas

11 Une fois à distance, retirez délicatement votre première couche de vêtements, sans en toucher l'extérieur et les isoler si possible dans un sac plastique (type sac poubelle) ou sinon les mettre au sol à distance de soi et les indiquer à l'arrivée des secours. Si vous le pouvez, désinfectez-vous complètement et lavez-vous les mains à l'eau et au savon.

12 Ne rentrez surtout pas chez vous. Ne vous rendez pas de vous-même à l'hôpital ou chez votre médecin traitant ou pharmacien. Attendez impérativement les secours et suivez leurs consignes, vous risqueriez de contaminer vos proches

13 Les services de secours engagent un point de regroupement des victimes où des soins vous seront donnés.

14 Ne serrez pas les mains, ne buvez pas, évitez de vous frotter le visage, ne mangez pas, ne fumez pas.

1 Localisez le danger pour vous éloigner

2 Informez-vous et barricadez-vous

3 Éteignez la lumière et coupez le son des appareils

4 Si possible, aidez les autres personnes à s'échapper

5 Ne vous exposez pas

6 Éloignez-vous des ouvertures, allongez-vous au sol

7 Si vous sentez mal, ne vous allongez pas, ne vous asseyez pas, vous pourriez ne plus vous relever

8 Utilisez votre portable uniquement pour alerter les secours en précisant votre emplacement et décrire la situation

9 Pompiers : 18 ou 112
SAMU : 15

10 Si vous apercevez des gens en train de s'évanouir ou de s'effondrer, aidez-les à sortir de la zone sans revenir sur vos pas

11 Une fois à distance, retirez délicatement votre première couche de vêtements, sans en toucher l'extérieur et les isoler si possible dans un sac plastique (type sac poubelle) ou sinon les mettre au sol à distance de soi et les indiquer à l'arrivée des secours. Si vous le pouvez, désinfectez-vous complètement et lavez-vous les mains à l'eau et au savon.

12 Ne rentrez surtout pas chez vous. Ne vous rendez pas de vous-même à l'hôpital ou chez votre médecin traitant ou pharmacien. Attendez impérativement les secours et suivez leurs consignes, vous risqueriez de contaminer vos proches

13 Les services de secours engagent un point de regroupement des victimes où des soins vous seront donnés.

14 Ne serrez pas les mains, ne buvez pas, évitez de vous frotter le visage, ne mangez pas, ne fumez pas.

1 Localisez le danger pour vous éloigner

2 Informez-vous et barricadez-vous

3 Éteignez la lumière et coupez le son des appareils

4 Si possible, aidez les autres personnes à s'échapper

5 Ne vous exposez pas

6 Éloignez-vous des ouvertures, allongez-vous au sol

7 Si vous sentez mal, ne vous allongez pas, ne vous asseyez pas, vous pourriez ne plus vous relever

8 Utilisez votre portable uniquement pour alerter les secours en précisant votre emplacement et décrire la situation

9 Pompiers : 18 ou 112
SAMU : 15

10 Si vous apercevez des gens en train de s'évanouir ou de s'effondrer, aidez-les à sortir de la zone sans revenir sur vos pas

11 Une fois à distance, retirez délicatement votre première couche de vêtements, sans en toucher l'extérieur et les isoler si possible dans un sac plastique (type sac poubelle) ou sinon les mettre au sol à distance de soi et les indiquer à l'arrivée des secours. Si vous le pouvez, désinfectez-vous complètement et lavez-vous les mains à l'eau et au savon.

12 Ne rentrez surtout pas chez vous. Ne vous rendez pas de vous-même à l'hôpital ou chez votre médecin traitant ou pharmacien. Attendez impérativement les secours et suivez leurs consignes, vous risqueriez de contaminer vos proches

13 Les services de secours engagent un point de regroupement des victimes où des soins vous seront donnés.

14 Ne serrez pas les mains, ne buvez pas, évitez de vous frotter le visage, ne mangez pas, ne fumez pas.

1 Localisez le danger pour vous éloigner

2 Informez-vous et barricadez-vous

3 Éteignez la lumière et coupez le son des appareils

4 Si possible, aidez les autres personnes à s'échapper

5 Ne vous exposez pas

6 Éloignez-vous des ouvertures, allongez-vous au sol

7 Si vous sentez mal, ne vous allongez pas, ne vous asseyez pas, vous pourriez ne plus vous relever

8 Utilisez votre portable uniquement pour alerter les secours en précisant votre emplacement et décrire la situation

9 Pompiers : 18 ou 112
SAMU : 15

10 Si vous apercevez des gens en train de s'évanouir ou de s'effondrer, aidez-les à sortir de la zone sans revenir sur vos pas

11 Une fois à distance, retirez délicatement votre première couche de vêtements, sans en toucher l'extérieur et les isoler si possible dans un sac plastique (type sac poubelle) ou sinon les mettre au sol à distance de soi et les indiquer à l'arrivée des secours. Si vous le pouvez, désinfectez-vous complètement et lavez-vous les mains à l'eau et au savon.

12 Ne rentrez surtout pas chez vous. Ne vous rendez pas de vous-même à l'hôpital ou chez votre médecin traitant ou pharmacien. Attendez impérativement les secours et suivez leurs consignes, vous risqueriez de contaminer vos proches

13 Les services de secours engagent un point de regroupement des victimes où des soins vous seront donnés.

14 Ne serrez pas les mains, ne buvez pas, évitez de vous frotter le visage, ne mangez pas, ne fumez pas.

RESTEZ CALME, VOUS FACILITerez L'ORGANISATION DES SECOURS ET DES SOINS.



ATTENTION !

Certains symptômes graves peuvent survenir plusieurs heures après l'intoxication. Dans ce cas, appelez sans tarder le 15, rappelez que vous êtes dans la zone toxique et suivez les consignes que l'on vous donnera. Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr. Restez à l'écoute des consignes des autorités publiques.

11- Risque canicule

CANICULE, FORTES CHALEURS
ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES



MOUILLER SON CORPS ET SE VENTILER



DONNER ET PRENDRE DES NOUVELLES DE SES PROCHES



NE PAS BOIRE D'ALCOOL



BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU



EN CAS D'URGENCE, APPELEZ LE 15

MAINTENIR SA MAISON AU FRAIS : FERMER LES VOIETS LE JOUR



MANGER EN QUANTITÉ SUFFISANTE



ÉVITER LES EFFORTS PHYSIQUES



Ministère des Solidarités et de la Santé

Fortes chaleurs : quelles sont les personnes les plus vulnérables ?



Personnes âgées de plus de 65 ans
Personnes handicapées ou malades à domicile
Personnes dépendantes
Femmes enceintes

ATTENTION CANICULE

Buvez de l'eau et restez au frais




Évitez l'alcool
Mangez en quantité suffisante
Fermez les volets et fendez le jour, aérez la nuit
Mouillez-vous le corps
Donnez et prenez des nouvelles de vos proches

Continuez à respecter les gestes barrières contre la COVID-19





Lavez-vous les mains régulièrement
Portez un masque
Respectez une distance d'un mètre

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
solidarites-sante.gouv.fr • meteo.fr • #canicule

13- Risque épidémique



13- Risque nucléaire

EN CAS D'ACCIDENT PLUSIEURS ALERTES SONT POSSIBLES

 **PAR UNE SIRÈNE** (testée le premier mercredi du mois vers midi, pendant 1min et 41s)

> Elle diffusera 3 signaux sonores prolongés et modulés d'1 minute et 41 secondes chacun et séparés d'un intervalle de 5 secondes.



 **PAR TÉLÉPHONE** via un message vocal sur une ligne fixe dans le périmètre de mise à l'abri "réflexe"

 **PAR LA RADIO ET LA TÉLÉVISION** (France 3 Nord Pas-de-Calais, France Bleu Nord FM92.6, Delta FM FM100.7)

 **ET LES COMPTES DE LA PRÉFECTURE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX**

 **PAR DES VÉHICULES D'ALERTE**

FIN DE L'ALERTE, VOUS ÊTES INFORMÉS

> La sirène émet un signal continu d'une durée de 30 secondes,
> Le système automatique d'alerte téléphonique, les services de secours, les médias et les réseaux sociaux relaient l'information.

DÈS L'ALERTE, METTEZ-VOUS À L'ABRI


Entrez dans le bâtiment le plus proche, fermez les portes et fenêtres et coupez si possible la ventilation


Écoutez la télévision et/ou la radio locale, et suivez les comptes de la préfecture sur les réseaux sociaux


N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charge


N'encombrez pas le réseau téléphonique

alerte nucléaire
je sais quoi faire !

6

RÉFLEXES

POUR BIEN RÉAGIR

1

Je me mets rapidement à l'abri dans un bâtiment



2

Je me tiens informé(e)



3

Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école



4

Je limite mes communications téléphoniques



5

Je prends de l'iode dès que j'en reçois l'instruction



6

Je me prépare à une éventuelle évacuation



13- Risque nucléaire

SUR ORDRE DU PRÉFET, ÉVACUEZ

Si la situation l'exigeait, l'évacuation serait décidée par les pouvoirs publics et annoncée par la radio et la télévision locales et via les comptes de la préfecture sur les réseaux sociaux.

- > Rassemblez vos affaires indispensables dans un sac bien fermé.
- > Coupez le gaz, l'électricité et l'eau.
- > Fermez les volets, les fenêtres et la porte à clé.
- > Emmenez si possible vos animaux domestiques.

À l'école, vos enfants seront conduits dans les **centres d'accueil et de regroupement**.
Les pouvoirs publics locaux et les médias vous indiqueront comment aller les chercher.

> Évacuez en privilégiant une évacuation par vos propres moyens. Sinon, rejoignez le point de rassemblement de votre commune pour y être pris en charge et évacués par les moyens mis en place par les pouvoirs publics.

> Évacuez en privilégiant un hébergement par vos propres moyens. A défaut, rejoignez le centre d'accueil et de regroupement le plus proche pour y être pris en charge.

> Les personnes dépendantes nécessitant une assistance particulière doivent se faire connaître auprès de la mairie de leur domicile.

SUR ORDRE DU PRÉFET, INGÉREZ DE L'IODE

Les comprimés d'iode stable protègent efficacement la thyroïde contre les effets des rejets d'iode radioactif qui pourraient survenir en cas d'accident nucléaire.

> Que ce soit pendant la mise à l'abri ou l'évacuation, la prise d'iode doit être réalisée sur ordre du préfet, suivant la **posologie** précisée sur la boîte et rappelée ci-contre. L'iode stable est un médicament, les consignes doivent être respectées.



POSOLOGIE
(iodure de potassium 65 mg)

- > **ADULTES** / homme et femme - femme enceinte - enfant + 12 ans
= **2 comprimés**
- > **ENFANTS** / de 3 à 12 ans
= **1 comprimé**
- > **NOURRISSONS** / jusqu'à 36 mois
= **1/2 comprimé** (1/4 au 1^{er} mois de vie)

Le comprimé d'iode peut être avalé ou dissout dans une boisson (eau, lait, jus de fruit).